

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20200211-DELIB11022020_8-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°8
Régularisation Régie
d'Avance

L'An Deux Mille Vingt.

Le 11 Février 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès - CORREAU Marie-
Thérèse – VANANDREWELT Thérèse – GOLEMSKI Nadine – GAUTRON
Marie-Paule.

Procuration : Madame LAURENT Sophie à Monsieur VANANDREWELT Rémy.

Absent : Monsieur BRACQ Jean-Jacques.

Absentes : Mesdames DEVAUX Martine – MAÏDA ASSET Marilyn – VEZILIER Colette
LEKEUX Bernadette.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre des activités du LALP, un séjour à Nice a été organisé en août dernier et a permis à 10 jeunes Pecquencourtois de découvrir la méditerranée et sa région. La SNCF n'acceptant pas les mandats administratifs, les frais de transport soit 1 702 € 80 ont été réglés par un chèque établi sur la régie d'avance dont le montant maximum s'élevait alors à 3000 €. Or ce chèque a été encaissé très tardivement, soit en novembre, alors que le montant de la régie été descendu à 1000 € depuis septembre. Cette situation a généré 9 €74 de frais qu'il nous appartient de régler.

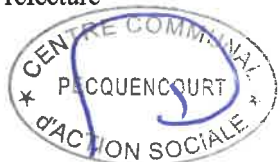
Il est demandé aux membres du conseil d'administration du CCAS d'autoriser Monsieur le président à régulariser cette dépense.

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX**

AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charge les frais pour la régularisation des frais comme mentionné ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

